



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

diplômes

Question écrite n° 39934

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le cas de la profession d'herboriste. Le diplôme permettant l'exercice de cette profession a été supprimé en France sous le régime de Vichy. Aujourd'hui, partout en France, les herboristeries ferment les unes après les autres, faute de trouver des repreneurs compétents légalement. Pourtant, l'étude et la mise en valeur des propriétés des plantes reste une activité dont l'intérêt est toujours d'actualité. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures urgentes il entend prendre pour résoudre ce problème et dans quels délais cette procédure pourrait être mise en place.

Texte de la réponse

Aucune création de diplôme d'herboriste n'est actuellement à l'étude. En revanche, le cursus des études conduisant au diplôme de docteur en pharmacie comporte, dans tous les cycles d'études, des éléments de programme consacrés à l'étude et à la mise en valeur des propriétés des plantes ainsi qu'à leur utilisation dans l'industrie pharmaceutique qui rend les docteurs en pharmacie, principalement ceux de la filière officine, particulièrement aptes, fiables et compétents dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39934

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 janvier 2000, page 138

Réponse publiée le : 8 mai 2000, page 2858